



## Changement de mon planning horaire

Par **Sophie1313**, le **22/01/2016** à **13:26**

Bonjour,

j'ai eu une altération avec mon employeur en décembre, suite à cela je me suis mis en arrêt maladie 10 jours, quand j'ai repris mon poste ce dernier à changer mon planning horaire. avant je travaillais soit du matin ou de l'après midi 7h14h ou 14h21h. Je n'avais pas de planning fixe. depuis que j'ai repris mon poste donc, ce dernier me fait faire que 14h21h. mon contrat est un CDI 35h. cependant dans le premier et le second contrat ils étaient indiqués mes horaires de travail 14h21h. (ce fut des cdd) dans mon avenant rien n'est précisé, mais il est indiqué que mes horaires sont susceptibles de changer. donc ma question est : a t il le droit de m'imposer ces nouveaux horaires ? merci d'avance de votre aide Sophie

Par **P.M.**, le **22/01/2016** à **14:40**

Bonjour,

C'est surprenant que vous ayez pu vous mettre en arrêt-maladie puisque normalement c'est le médecin traitant qui en prescrit un si l'état de santé le justifie...

L'employeur a la possibilité de changer l'horaire de travail si c'est exclusivement dans l'intérêt de l'entreprise...

Par **Sophie1313**, le **22/01/2016** à **19:17**

Merci PM de votre réponse  
Bonne soirée